

Épargne Salariale
& Retraite

Juin 2021

Baromètre 2021 de l'actionnariat salarié by Amundi ESR

Les grandes tendances

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Sommaire

- 1. Panorama d'un marché dynamique et diversifié**
- 2. Notre baromètre**
- 3. Objectifs et avantages**
- 4. À la découverte des bonnes pratiques**
- 5. Regard sur l'adhésion des salariés**
- 6. Et à l'international ?**
- 7. Annexes**

01

Panorama d'un marché dynamique et diversifié

Panorama de l'actionnariat salarié en Europe en 2020¹

420 Mds €



Montant détenu en actionnariat salarié par les salariés européens

3,05%



Capital moyen détenu par les salariés européens

89%



des grandes entreprises européennes ont un plan d'actionnariat salarié, 52% ont mis en place des plans pour tous les salariés



7,1 M

de salariés actionnaires dans les grandes entreprises en Europe (8,1 M avec les PME)



3 ans

Les grandes entreprises lancent une opération tous les 3 ans en moyenne



22 700 €

Montant moyen des avoirs en actionnariat salarié détenus par les salariés européens

¹ Données EFES, Survey 2020 : ce recensement est effectué à partir d'une base de données de grandes entreprises cotées européennes (2 353 entreprises, soit 36% de toutes les entreprises cotées, 99% de la capitalisation totale et 95% en termes d'emploi) et de grandes entreprises non-cotées (370 entreprises). France : 386 grandes entreprises dont 120 non cotées.

Panorama de l'actionnariat salarié en France en 2020



**1^{er} pays
en Europe**
en actionnariat salarié



**En France
+ de 3 millions**
de salariés actionnaires

Les salariés actionnaires français, représentent plus de **42%** des salariés actionnaires en Europe¹

32% des grandes sociétés en Europe non cotées faisant de l'actionnariat salarié sont françaises.¹

1. Données EFES, Survey

Amundi, l'acteur de référence en actionnariat salarié en France

Amundi | Épargne Salariale & Retraite

1^{er} en actionnariat salarié



33,3
Mds€
d'encours en épargne
salariale¹

66,4%
de parts de marchés
dans l'épargne
salariale¹

227
Opérations
réalisées depuis 2013

122
pays
couverts

1. Chiffres au 31/12/2020 – source AFG

02

Notre baromètre

Chiffres clés 2020

- L'Actionnariat Salarié un **outil qui a fait preuve de résilience** dans un contexte incertain inédit marqué par la crise sanitaire
- La majorité des entreprises qui avaient prévu de lancer une opération d'Actionnariat Salarié en 2020 l'ont maintenue
- Le taux de participation des salariés est resté élevé (en légère hausse par rapport à 2019)
- Près de 90% des entreprises ont maintenu leur opération



Sur l'échantillon Amundi*

60

sociétés ont
effectué des
opérations

13%

ont réalisé
des opérations
chaque année

38%

ont réalisé au moins
4 opérations sur
cette période

1



Grande Entreprise a
réalisé sa 1^{ère} opération
d'actionariat en 2020

2



Entreprises de taille
intermédiaire ont réalisé
leur 1^{ère} opération
d'actionariat en 2020

227



Opérations d'actionariat
salarié réalisées sur la
période 2013-2020

122



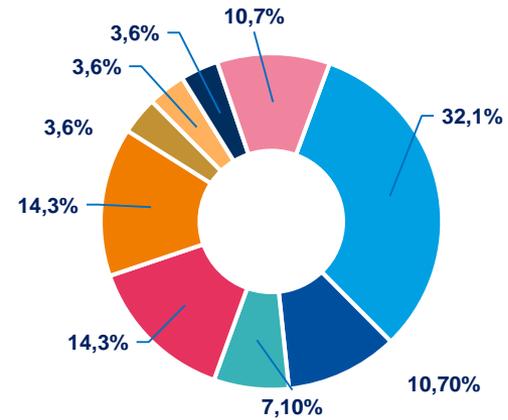
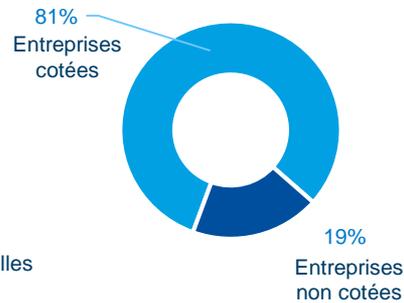
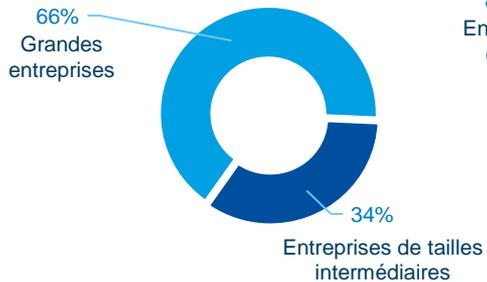
Opérations déployées
dans plus de
122 pays

* Depuis 2013

Sur l'échantillon Amundi

de 2013 à 2020

60
entreprises ont
effectué des
opérations

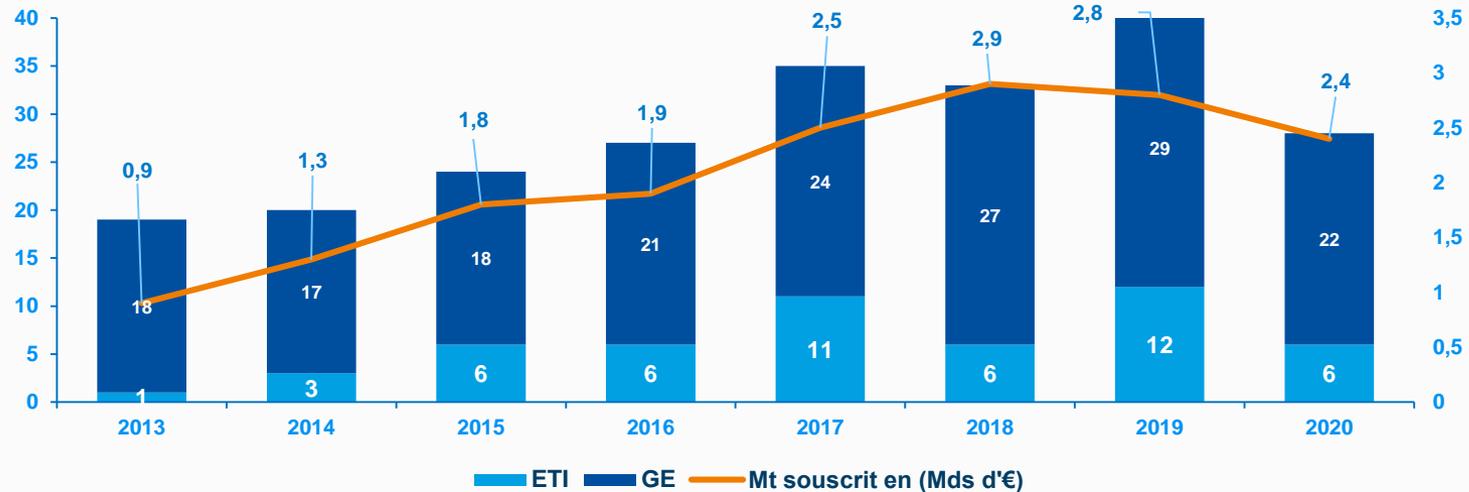


Répartition sectorielle de l'échantillon Amundi

- Industries
- Technologies
- Biens de consommation
- Energie
- Services aux collectivités
- Santé
- Sociétés financières
- Services aux consommateurs
- Matériaux de base

Un marché dynamique et diversifié : les opérations

Évolution du nombre d'opérations et du montant souscrit



Le montant des encours souscrits a plus que doublé depuis 2013

+ 167%

Les opérations dans les grandes entreprises sont en progression

+ 61%

Les salariés investissent de plus en plus dans leur entreprise

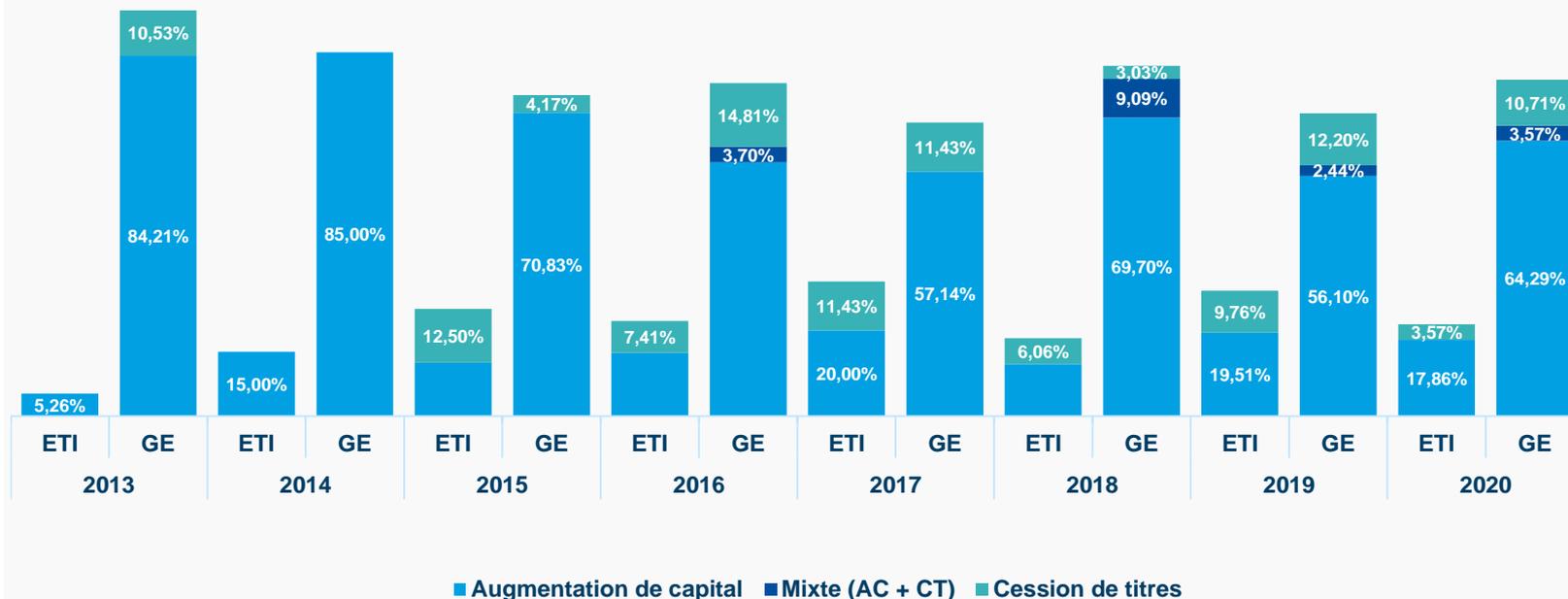
**+ de
9,7 M**

Le nombre de bénéficiaires a plus que doublé depuis 2013

+ 116%

Un marché dynamique et diversifié : les offres

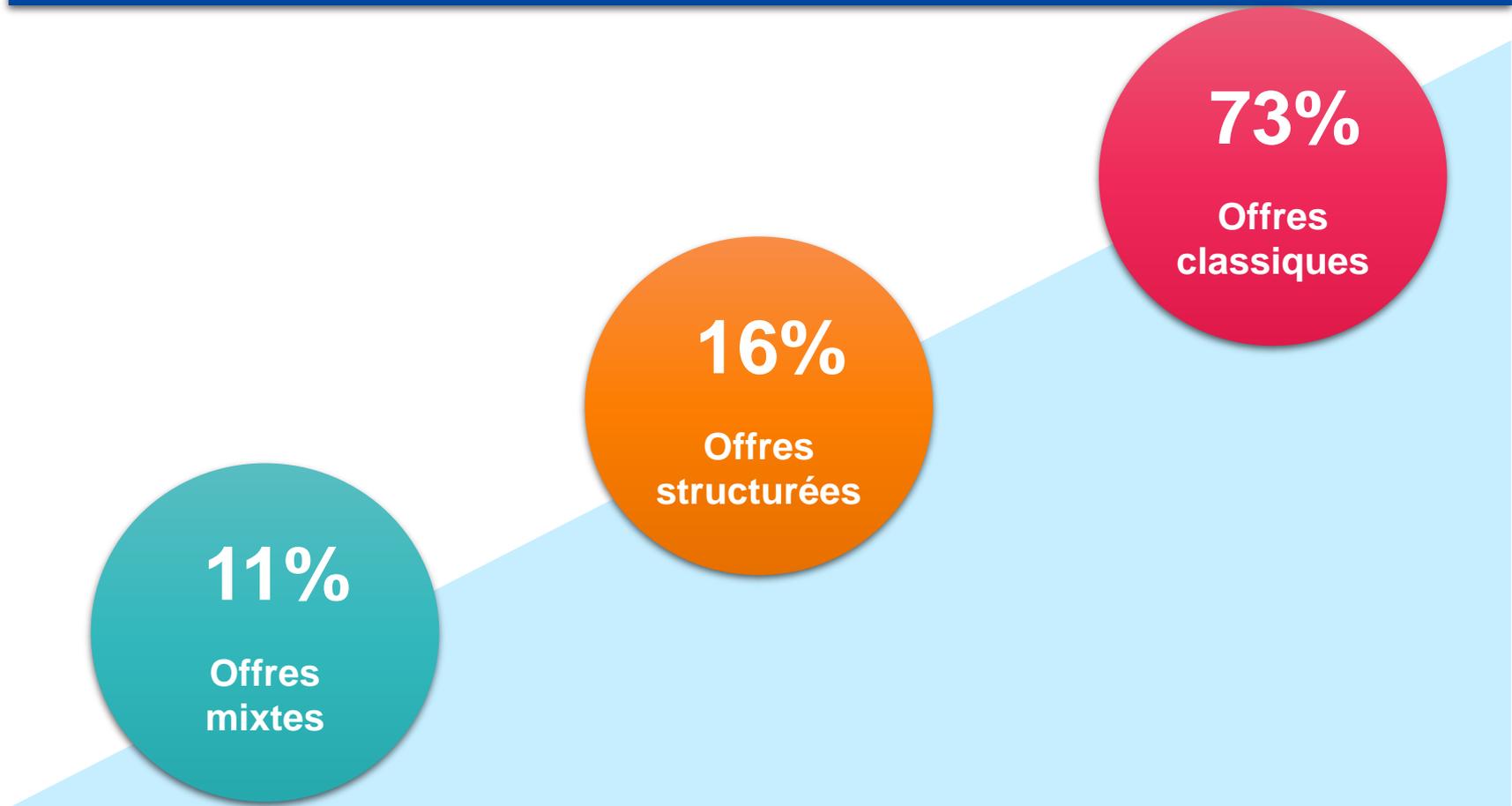
Sous quelle forme sont lancées les opérations ?



La majorité des offres proposées en 2020 sont des augmentations de capital

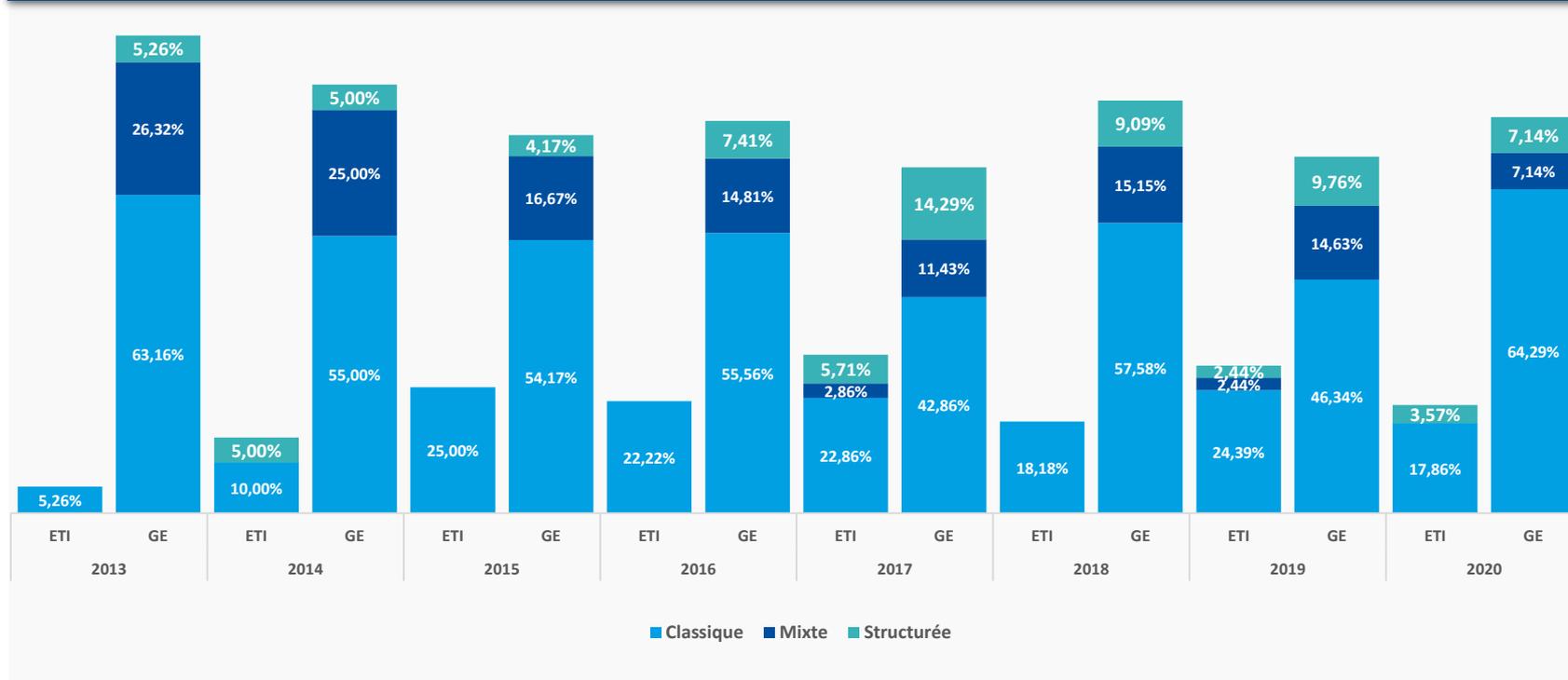
Un marché dynamique et diversifié : les offres

Quelles sont les offres proposées depuis 2013 ?



Un marché dynamique et diversifié : les offres

Quelles sont les offres proposées ?



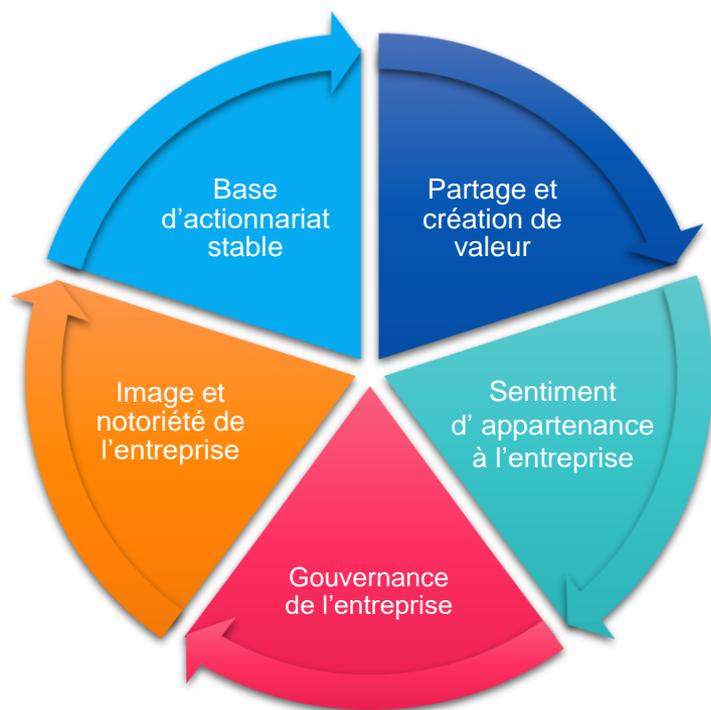
Forte augmentation des offres **classiques** proposées

03

Objectifs et avantages

Pourquoi l'actionnariat salarié ?

Un facteur clé dans la stratégie de développement de l'entreprise



L'actionnariat salarié offre une opportunité formidable pour construire un lien vertueux entre les salariés, les dirigeants et les actionnaires car leur intérêt est tourné vers le même objectif : la création de valeur qui assure le développement de l'entreprise.



Pourquoi l'actionnariat salarié ?

Un outil incontournable de fidélisation, et de motivation

Aligne les intérêts des salariés, des actionnaires et de l'entreprise

Favorise la culture d'entreprise

Crée une base d'actionnariat stable

Renforce l'image externe

Nos équipes dédiées vous proposent une solution adaptée à votre culture d'entreprise et vos objectifs



Pourquoi l'actionnariat salarié ?

Un cadre réglementaire incitatif et favorable



Différentes mesures de simplifications et incitatives mises en place par le gouvernement destinées à encourager le partage de la valeur et le développement de l'actionnariat salarié dans les entreprises

1 Loi Pacte (2019)



2 Loi de finance (2021)



Pourquoi l'actionnariat salarié ?



Loi Pacte

- ✓ Abaissement du forfait social
- ✓ Abondement unilatéral
- ✓ Augmentation du niveau de décote



Loi de Finance

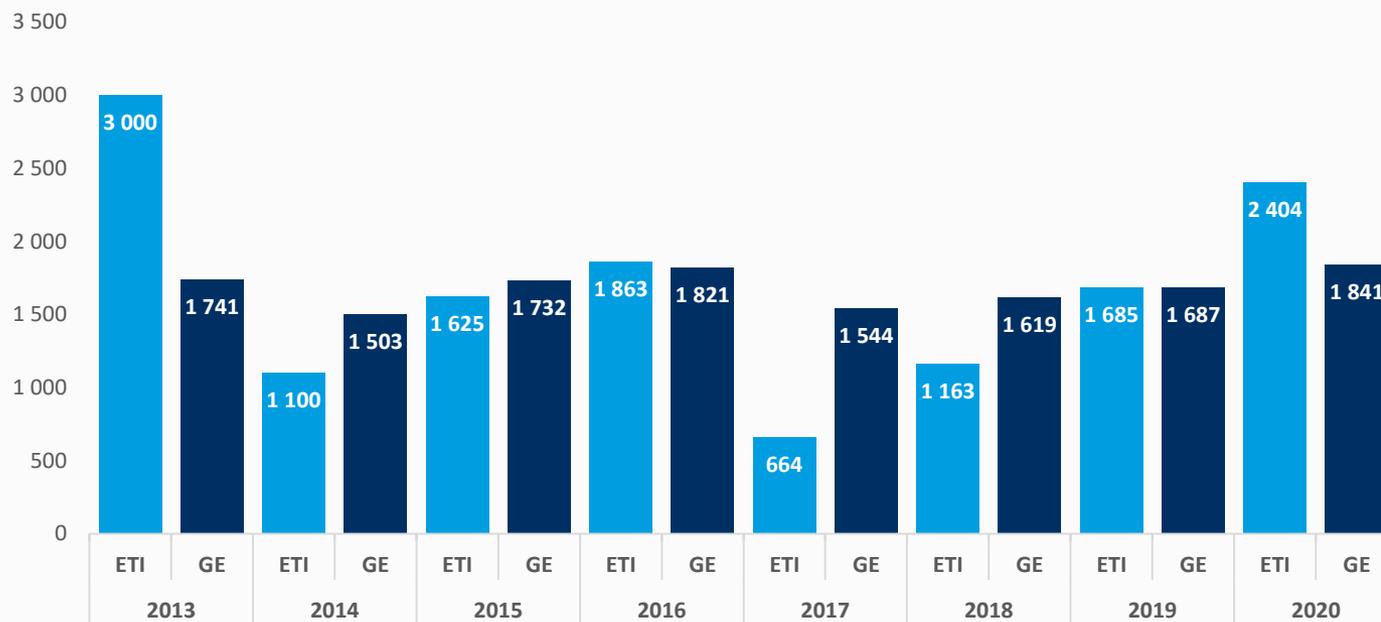
- ✓ Jusqu'en 2022 : Exonération totale du forfait social
- ✓ Exonération de la contribution patronale spécifique de 20%

04

A la découverte des bonnes pratiques

L'abondement

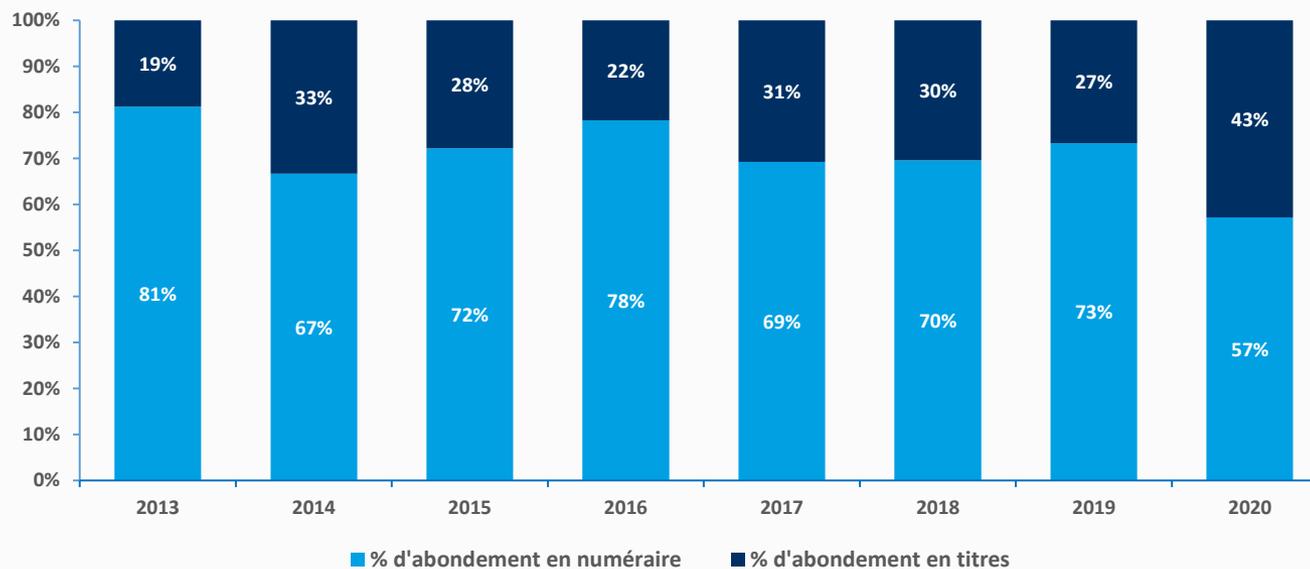
Abondement moyen par type d'entreprise



- L'abondement moyen versé par les ETI a dépassé celui versé par les grandes entreprises en 2020
- Les formules et montants d'abondement sont très variés dans les grandes entreprises comme chez les ETI

L'abondement

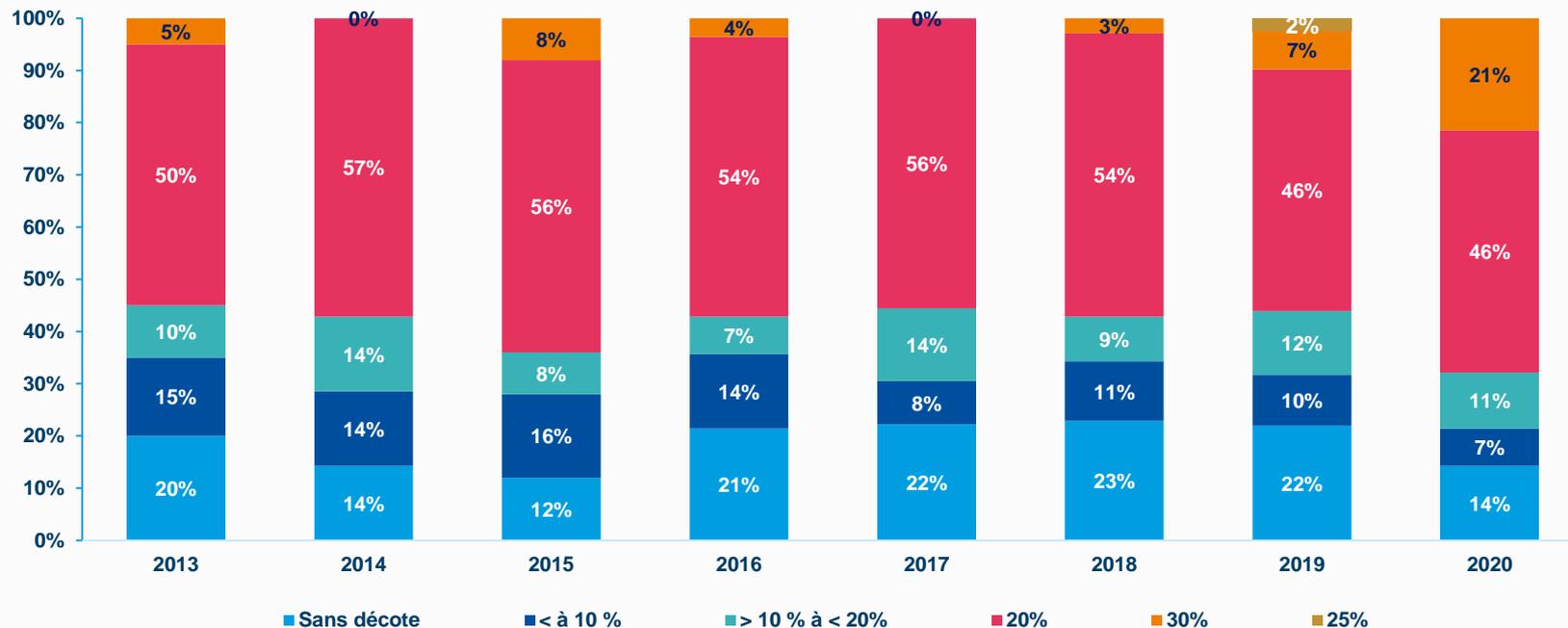
Distribution de l'abondement



- L'abondement est majoritairement en numéraire (90% pour la France)
- L'abondement en actions est de plus en plus utilisé principalement pour les offres proposées à l'international (quasi exclusivement)

La décote

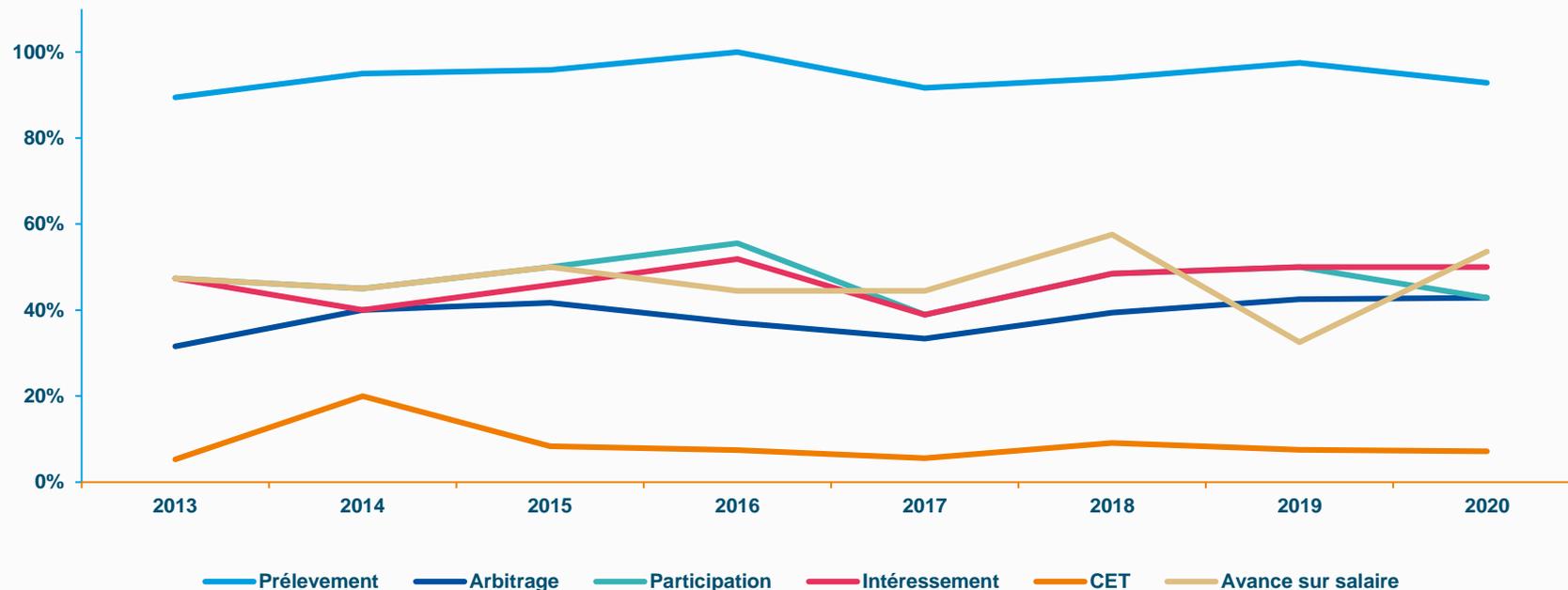
Evolution de décote offerte



68% des entreprises ont proposé une décote d'au moins 20% en 2020

Les sources de financement

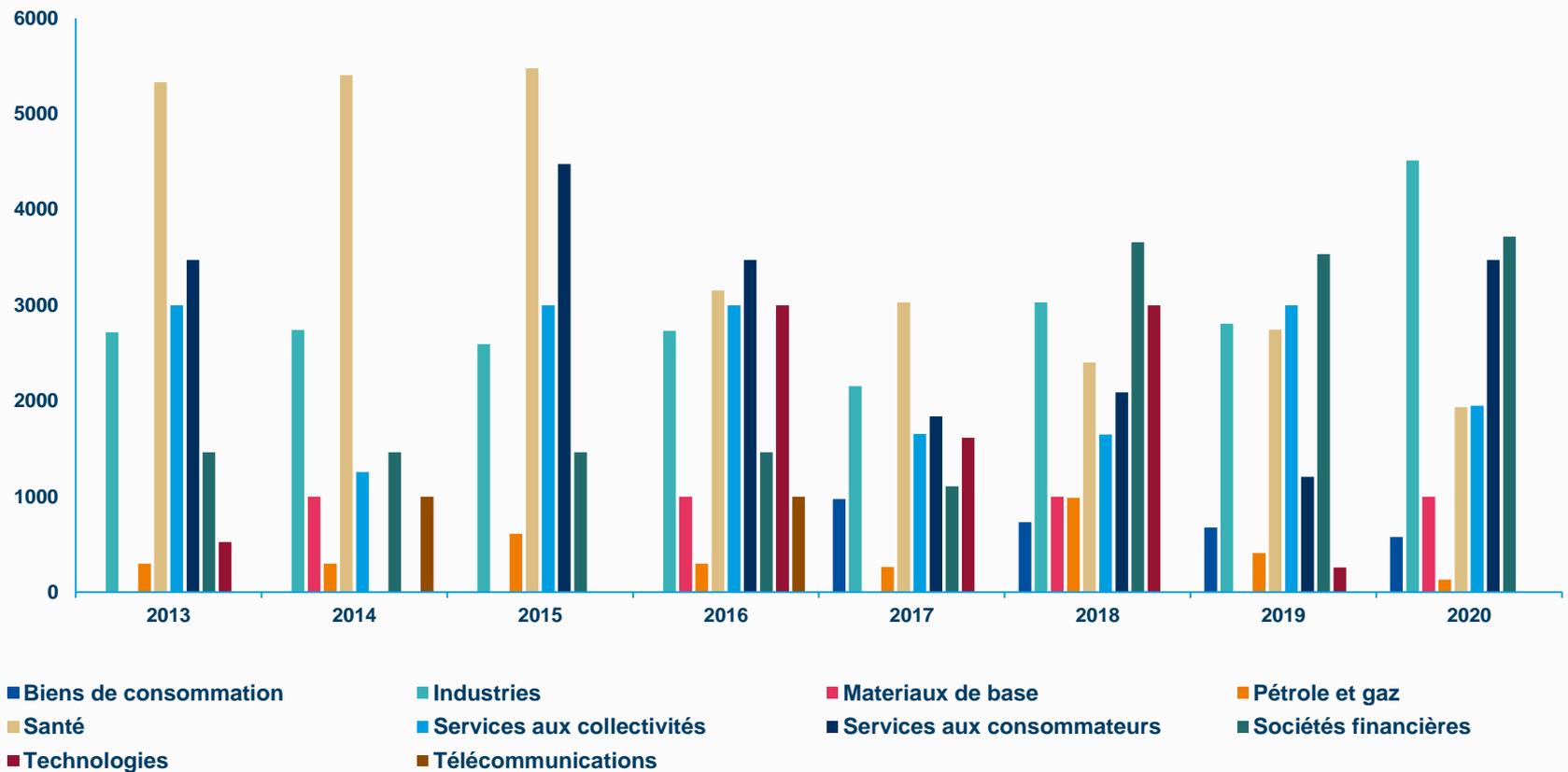
Evolution des moyens de souscription



L'intéressement et/ou la participation ont été proposés dans plus de $\frac{3}{4}$ des opérations réalisées avant fin juillet.

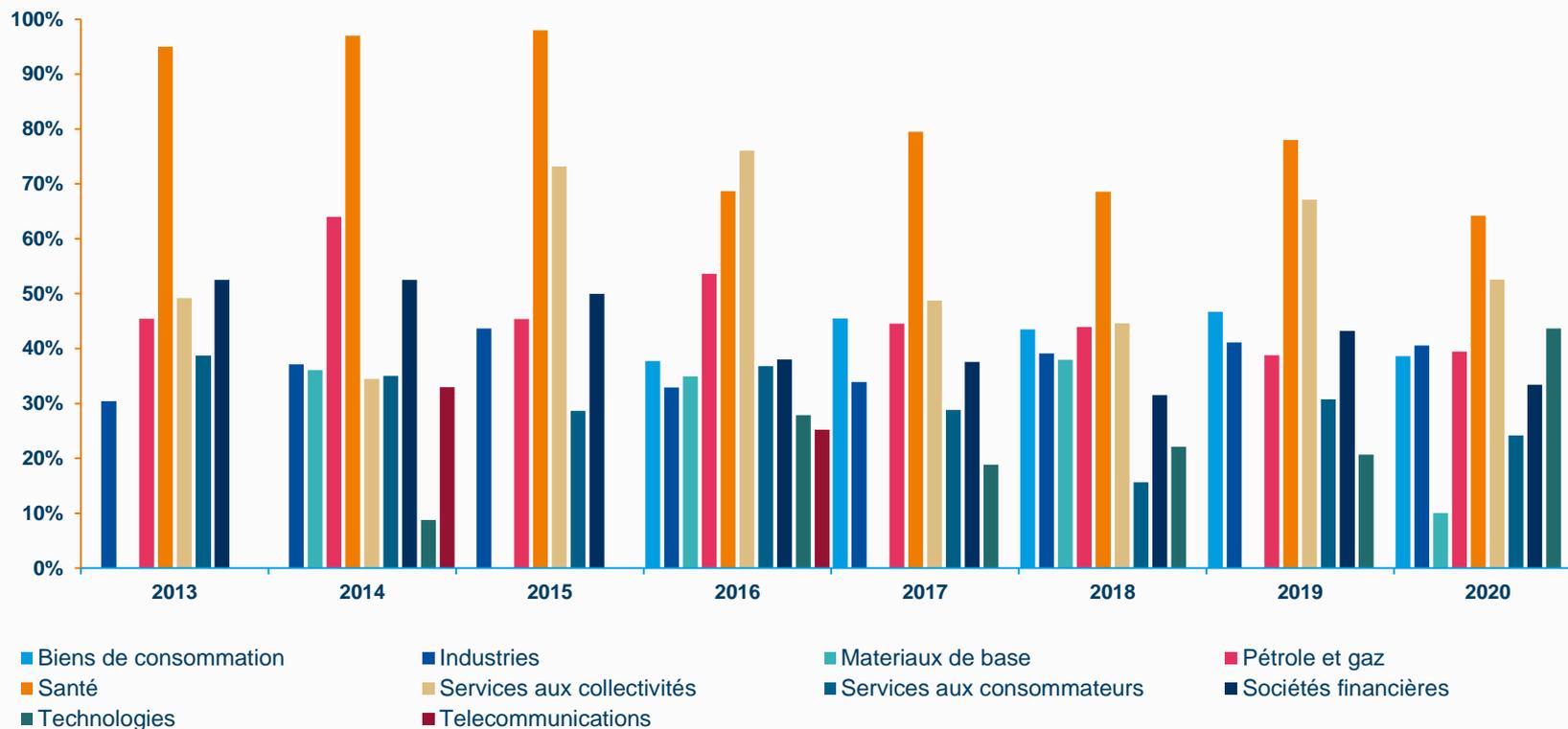
Pratiques par secteur

Répartition sectorielle des abondements



Pratiques par secteur

Taux de participation global par secteur

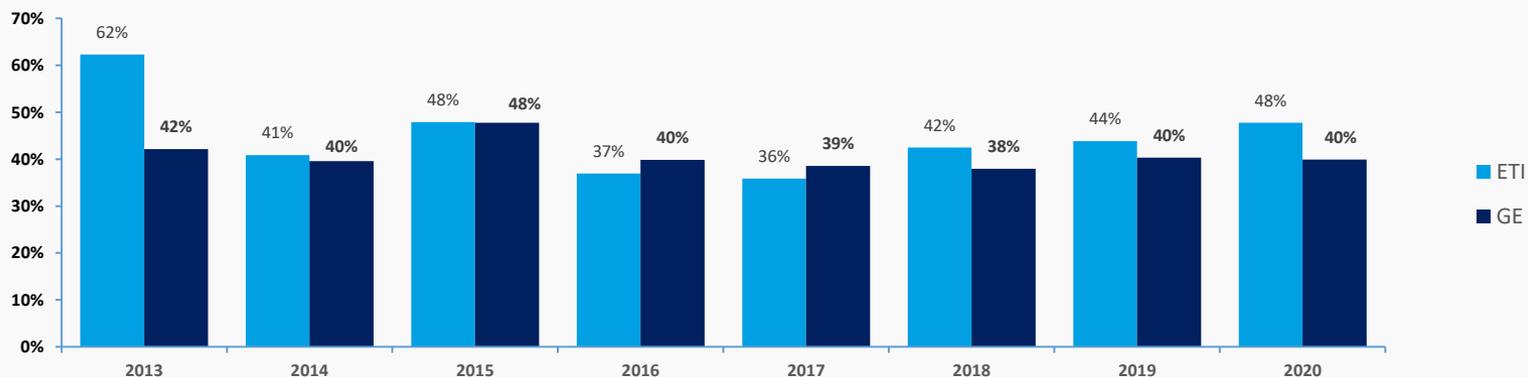


05

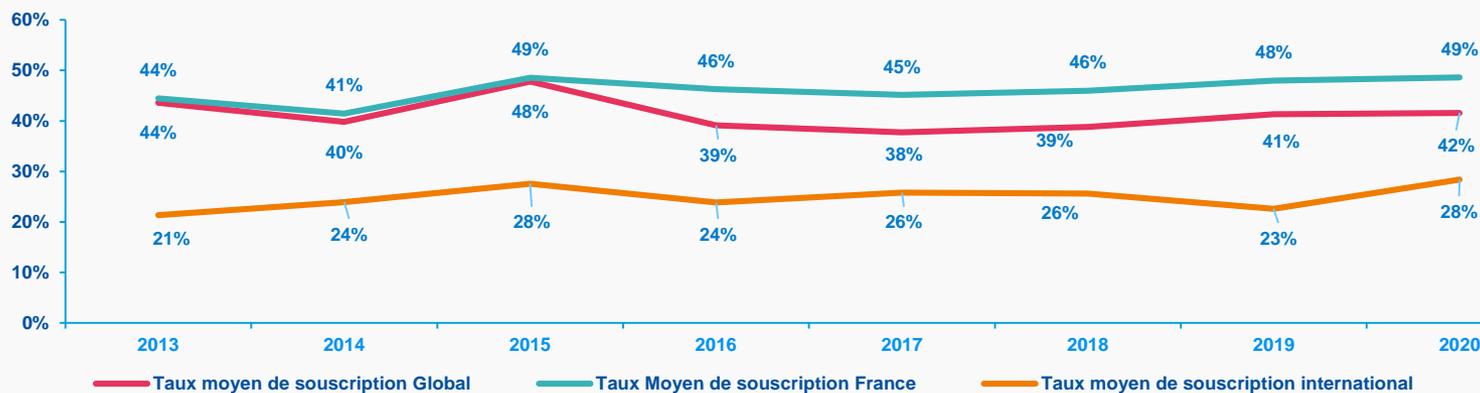
Regard sur l'adhésion des salariés

Taux de souscription

Évolution des taux de souscription moyens

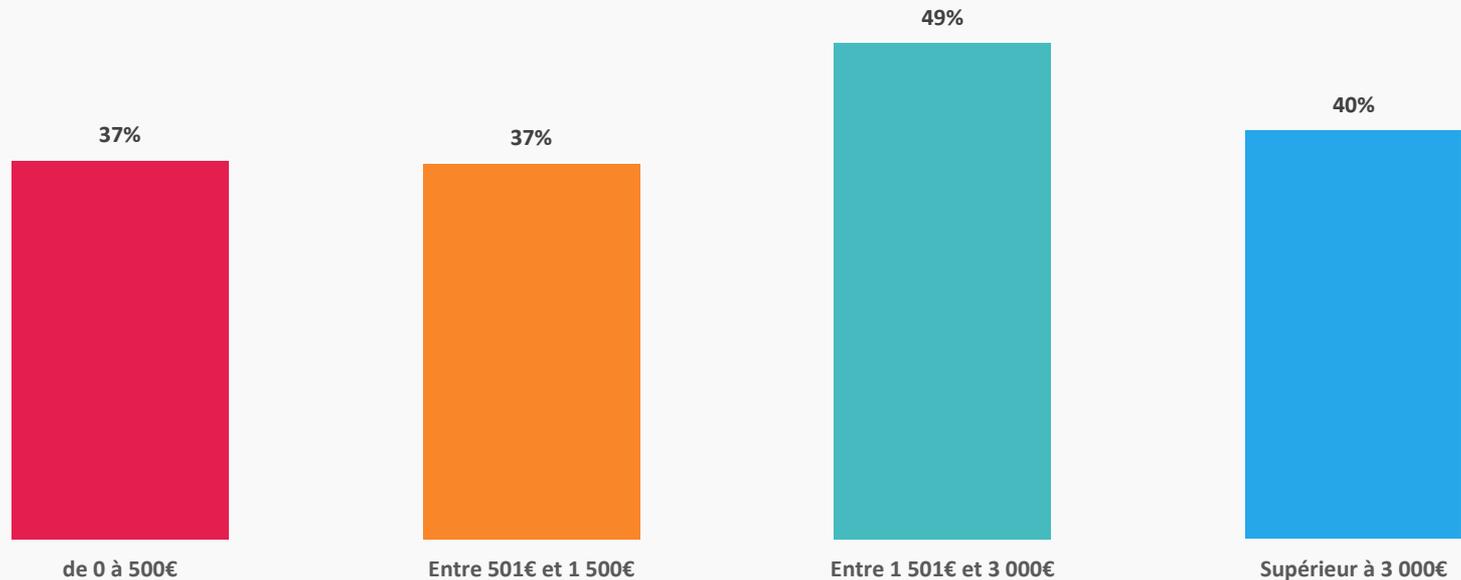


Comparaison des taux de souscription France vs international



Taux de souscription et tranches d'abondement

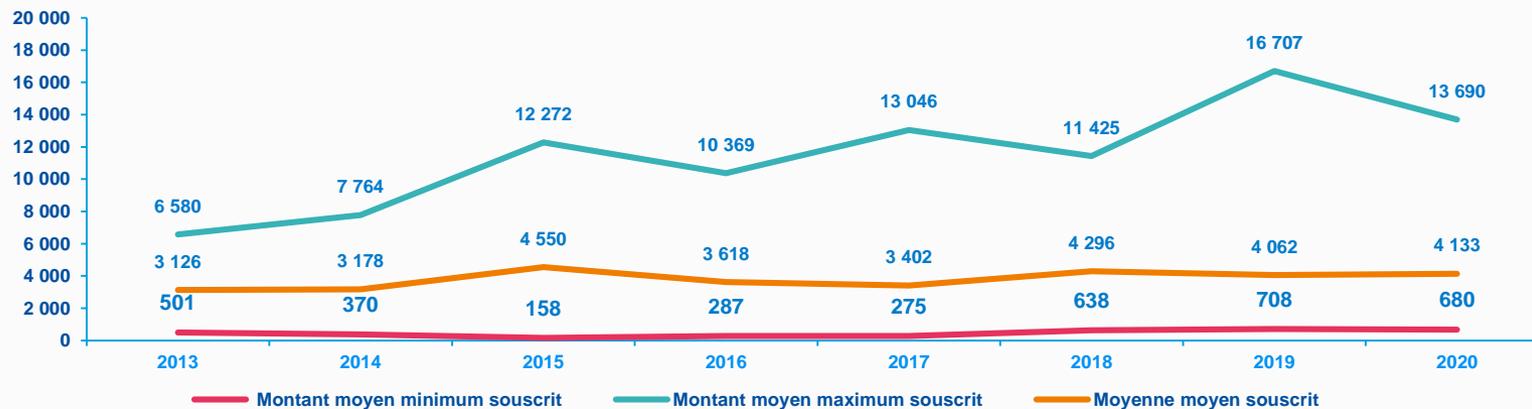
Moyenne taux souscription global par tranche d'abondement



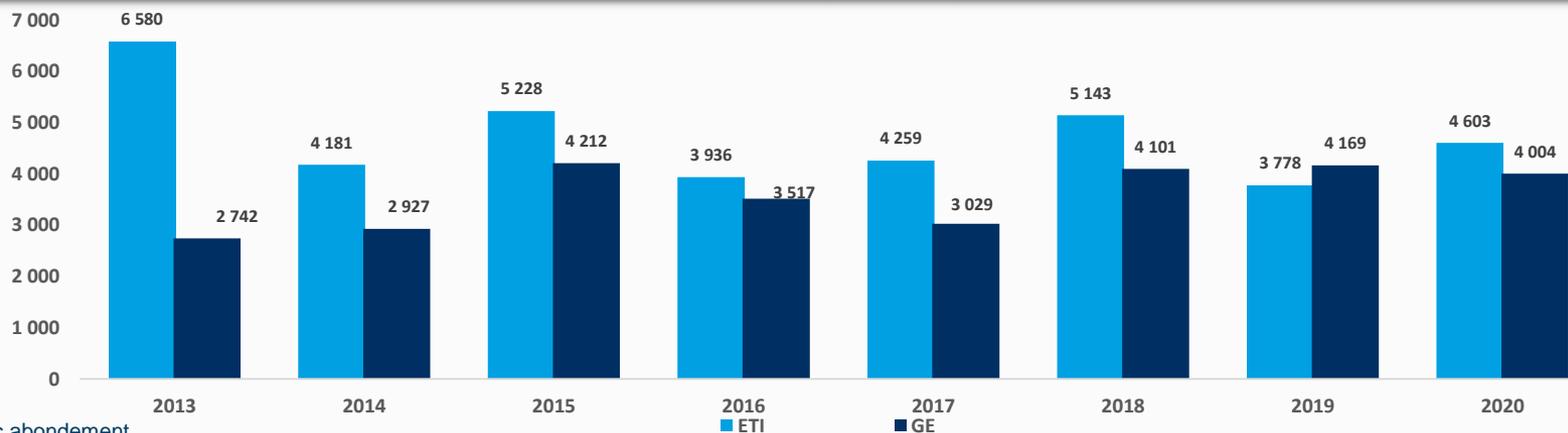
- **L'attrait de l'abondement est confirmé.**
- **Le taux de souscription moyen dépasse 40%** lorsque l'abondement proposé par l'entreprise est supérieur à 1 500 €.

Montants souscrits*

Évolution des montants moyens souscrits



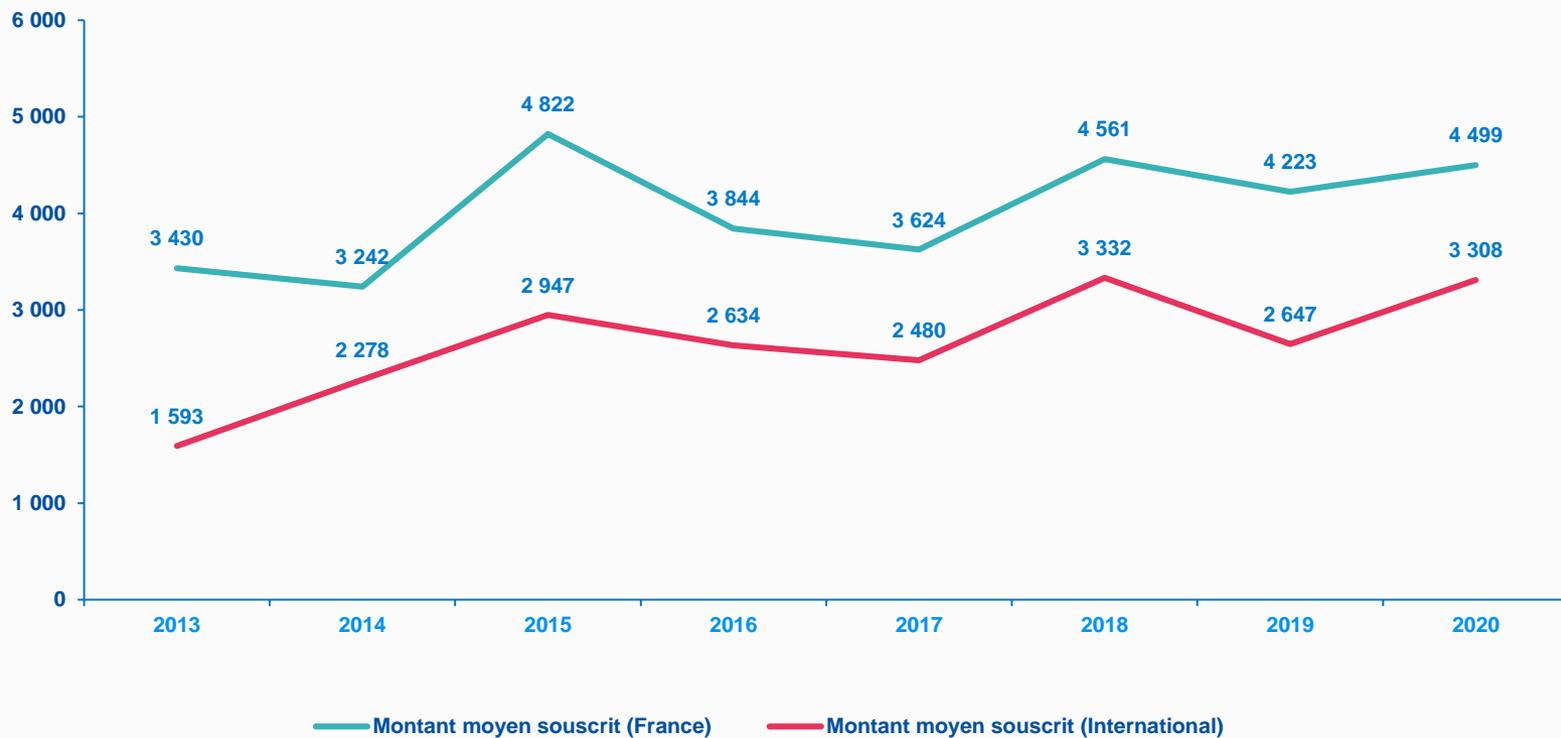
Montant de souscription moyen par type d'entreprise



*Avec abondement

Montants souscrits*

Comparaison des montants moyens souscrits France vs international



*Avec abondement

Part de l'actionnariat salarié dans l'épargne



12%

Les salariés en France épargnent 4 499€, soit 12 % du salaire brut.



15%

Le taux moyen d'épargne des ménages en 2019 est de 15 %.

➤ Cette épargne permet de financer l'économie réelle et développer le lien entre salariés et actionnaires.



37 644€

Salaire brut moyen dans le secteur privé¹ : 37 644 € brut/an soit 3 137 € brut/mois.



13 ans

Les salariés conservent en moyenne plus de 13 années leurs avoirs investis.

➤ Investir dans son entreprise via l'actionnariat salarié, c'est financer l'économie réelle sur le long terme.

¹. Données de l'INSEE sur les revenus de 2018 parue en décembre 2020

Une gouvernance intégrant les actionnaires salariés

50%

des entreprises de notre échantillon ont un taux d'actionariat salarié supérieur à 3%

2/3

des entreprises de l'échantillon ont un représentant des actionnaires salariés

- De plus en plus de grandes entreprises et d'ETI associent leurs salariés au capital et à la gouvernance de leur organisation.
- Les représentants des actionnaires salariés siègent donc en grande majorité dans les entreprises appartenant ou ayant appartenu au CAC 40, mais ce phénomène s'étend de plus en plus.
- Les représentants des actionnaires salariés sont porteurs d'une connaissance approfondie des rouages de l'entreprise, de son climat social, de son histoire, et sont un lien important entre l'entreprise et les salariés actionnaires.

06

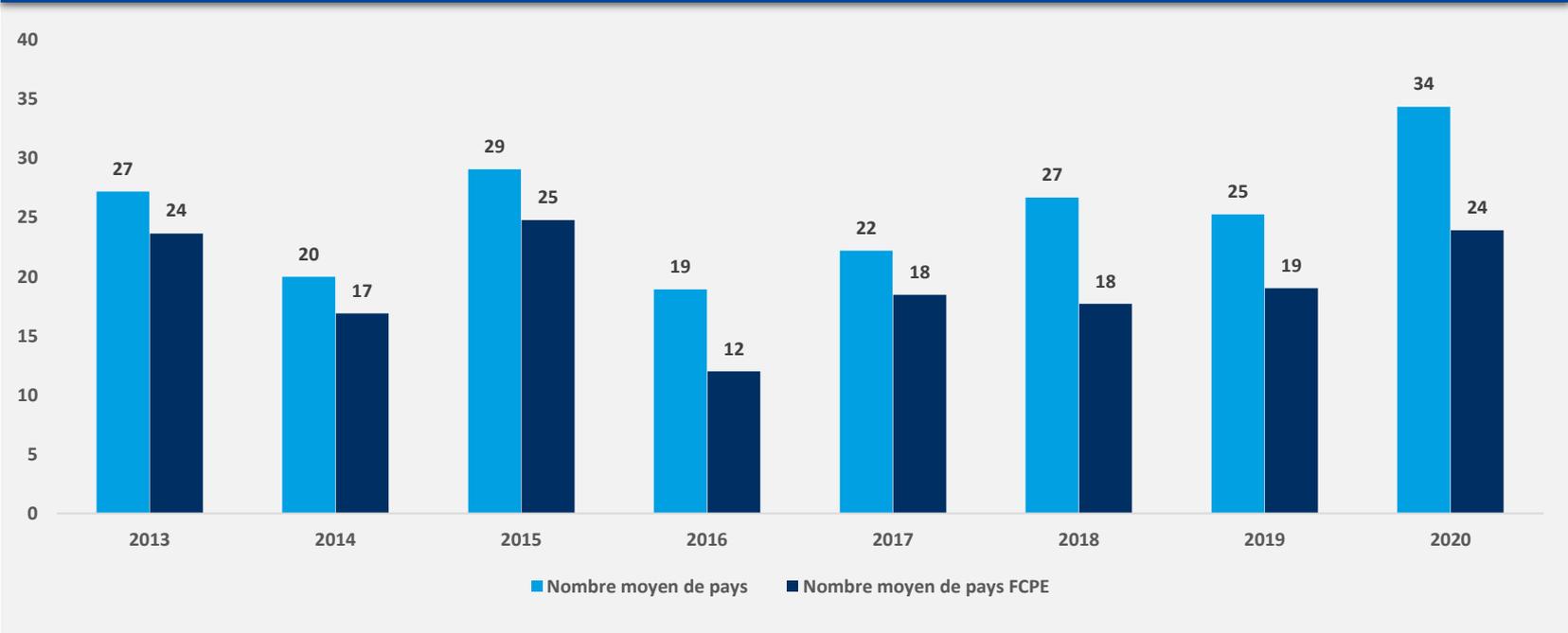
Et à l'international ?

Cette partie concerne les entreprises dont le siège social est en France et qui associent leurs salariés à l'international aux opérations dédiées d'actionnariat salarié).

Quel développement international?

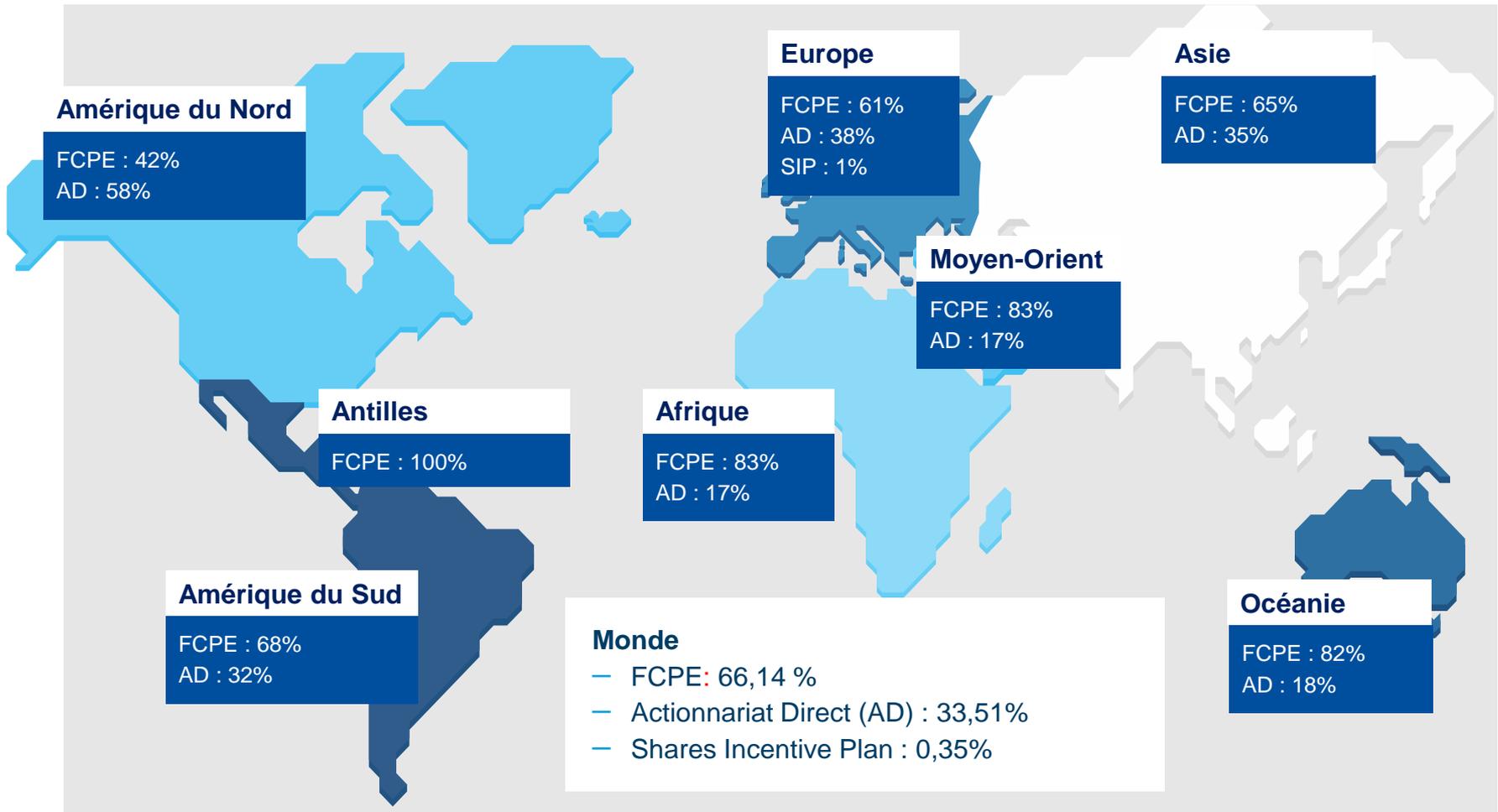
Focus sur les opérations déployées à l'international

Évolution du nombre moyen de pays éligibles aux opérations internationales

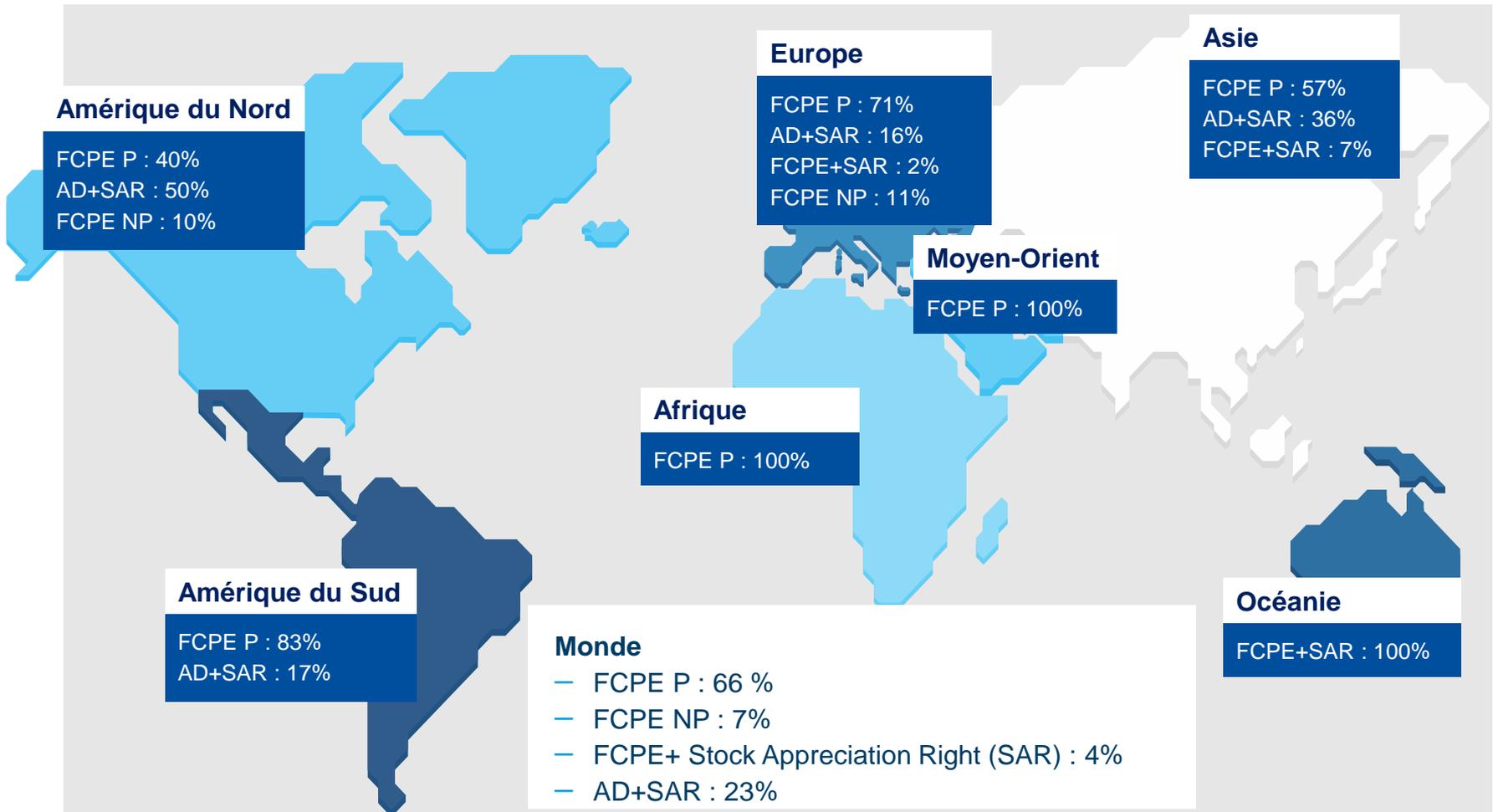


le FCPE a été déployé dans **122** pays

Sous quelle forme sont proposées les offres classiques dans le monde ?



Sous quelle forme sont proposées les offres structurées dans le monde ?

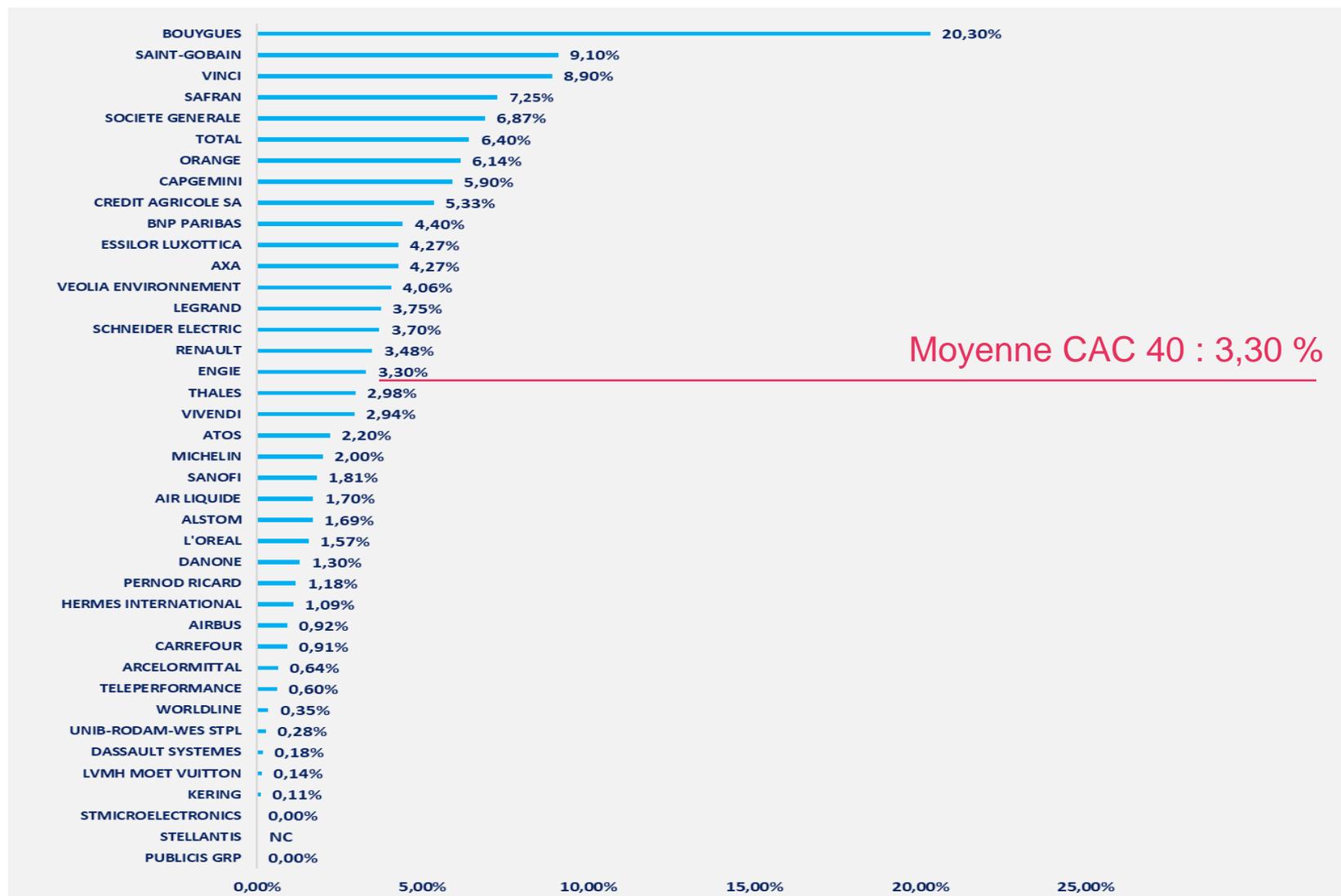


07

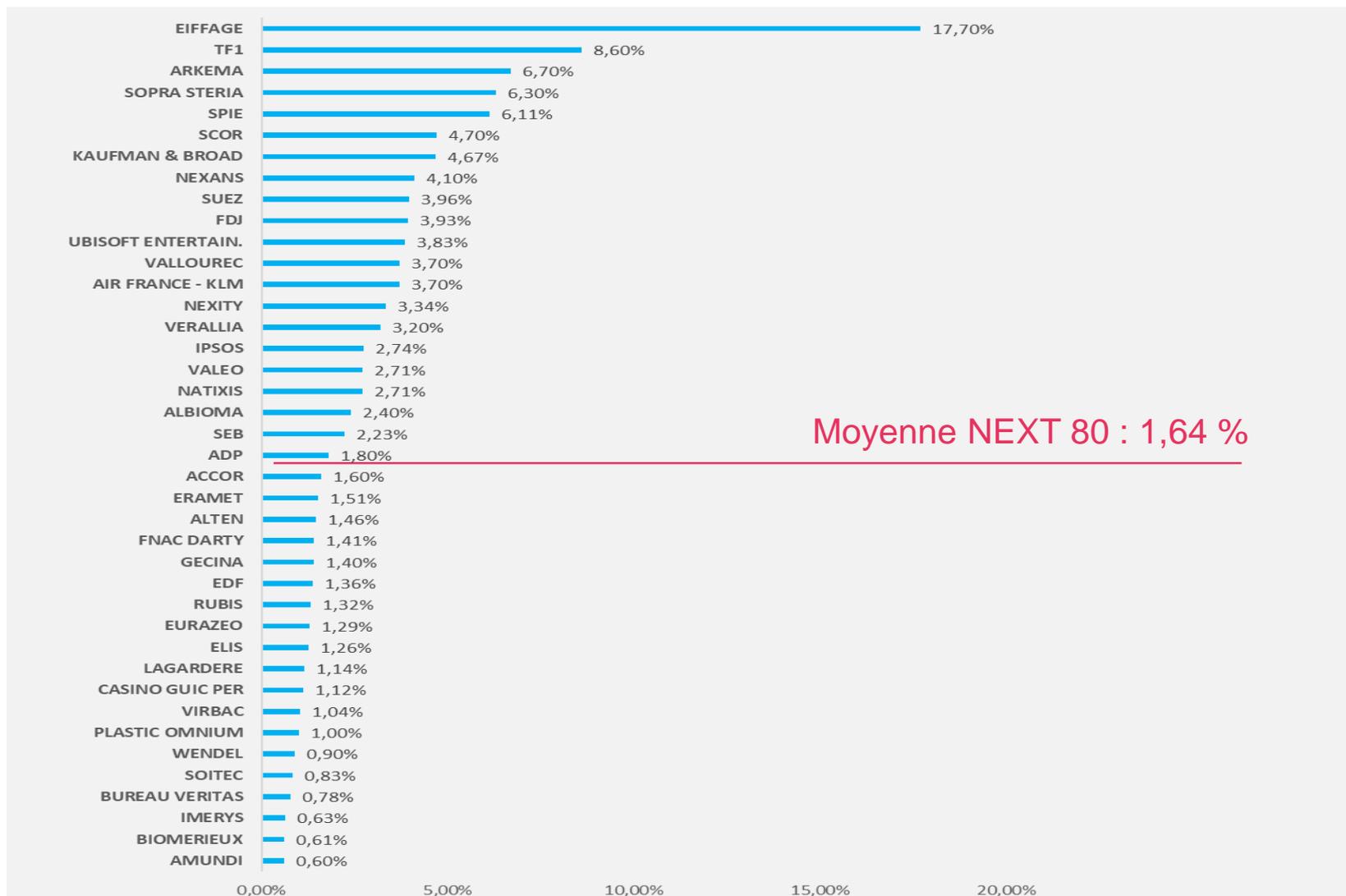
Annexes

Cette partie concerne les entreprises dont le siège social est en France et qui associent leurs salariés à l'international aux opérations dédiées d'actionnariat salarié).

Détention du capital par les salariés en 2020 (CAC 40)



Détention du capital par les salariés en 2020 (SBF 80 – 40 1^{ères} valeurs)



Avertissement

Ce document et les informations qu'il contient ne constituent pas la base d'un contrat ou d'un engagement, d'un conseil ou d'une préconisation de quelque nature que ce soit ; il est fourni à titre d'information exclusivement, à partir de sources qu'Amundi Asset Management considère comme étant fiables. Les informations contenues dans ce document sont donc purement indicatives et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis par voies jurisprudentielles, et/ou législatives, et/ou réglementaires, ou encore à l'initiative d'Amundi Asset Management. Ces informations ne sauraient, en tout état de cause, engager la responsabilité de son rédacteur et/ou d'Amundi Asset Management. Il ne s'agit en aucun cas d'une consultation juridique et, par voie de conséquence, ce document ne saurait vous dispenser de votre propre analyse juridique sur les textes réglementaires qui vous seraient applicables au regard de votre situation.

Amundi Asset Management n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Amundi Asset Management ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base des informations contenues dans ce document.

Dans l'hypothèse où des informations contenues dans ce document traiteraient de supports de placements financiers, et notamment de Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE), il est rappelé qu'il appartient à toute personne intéressée par un ou des FCPE ou tout autre placement financier de s'assurer, préalablement à toute souscription, de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur pour le ou les FCPE ou tout autre placement financier. Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de chaque FCPE, visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion.

Ce document est exclusivement fourni à titre d'information et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente de parts ou d'actions de FCPE ou de tout autre placement financier, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document et son contenu ne s'adressent pas aux « U.S. Persons ».

Investir implique des risques : les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne préjugent pas de ces dernières. Les valeurs des parts sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi.

Les informations contenues dans ce document ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi Asset Management, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires.

Mentions légales

Ce document est rédigé par Amundi Asset Management Société par actions Simplifiée -SAS au capital de 1 086 262 605 euros, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, Siège social : 90, boulevard Pasteur -75015 Paris –France. Adresse postale : 90, boulevard Pasteur -CS21564 -75730 Paris Cedex 15 –France. Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - Siren : 437 574 452 RCS Paris -Siret : 43757445200029 -Code APE : 6630 Z – Identification TVA : FR58437574452